var SS00165 - Supplément *(Soins de santé)*

Description

Le supplément est le montant payé par le patient pour la prestation de soins ou le médicament dépassant les interventions personnelles réglementaires fixée par la loi. Le tarif de l'honoraire correspond à la somme du ticket modérateur et du montant de l'intervention par l'assurance maladie (voir Ticket modérateur et Montant AMI). Les prestataires de soins conventionnés se sont engagés à respecter les honoraires réglementaires. Ils ne facturent pas de suppléments. Les prestataires de soins non conventionnés peuvent facturer des suppléments. Ces suppléments sont entièrement à la charge du patient.

Remarques

- Le montant du supplément n'est pas toujours enregistré par le prestataire. Certaines prestations figurant dans la base de données comportent erronément un supplément égal à 0.
- Des suppléments sont également enregistrés pour des prestations qui ne sont pas liées à des prestataires de soins. Il s'agit notamment de suppléments de télévision, téléphone, nourriture et boissons, chambre individuelle, etc. en maison de repos et à l'hôpital. Celles-ci sont comptabilisées à l'aide de codes nomenclature spécifiques et sont désignées par le terme « codes bande magnétique ». S'y trouvent les suppléments qui ne relèvent pas de l'assurance maladie obligatoire, mais sont d'importance pour d'autres assurances (assurance hospitalisation, assurance accidents, etc.).
- Les tickets modérateurs agrégés par groupe de prestations sont disponibles dans la variable RG_SUM_GZ de la base de données Patients.

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Soins de santé	ALL	2005-10-01	2026-06-30

FAQ

Pourquoi des montants négatifs peuvent-ils apparaître dans la base de données ?
Lorsqu'une prestation de soins est erronément facturée, la mutualité ou le tiers corrige cette facturation au moyen d'une contrepartie. Dans la base de données Soins de santé, cela apparaîtra comme un nouvel enregistrement contenant les mêmes données que l'enregistrement de facturation original dont les montants (Montant AMI, Ticket modérateur, Supplément) et le Nombre de cas et/ou le Nombre de jours portent le signe inverse. Lorsque l'AIM fournit des données, elle peut exécuter un algorithme visant à neutraliser ces facturations (les facturations originales et leurs contreparties) afin qu'ils n'apparaissent plus dans les données livrées. Cependant, il est possible que les facturations corrigées ne soient pas toutes détectées par l'algorithme ; par conséquent, les données livrées peuvent encore contenir des montants négatifs.
De plus, certaines prestations sont d'ordinaire comptabilisées avec des montants négatifs.

Source: Agence Intermutualiste (https://aim-ima.be)

Code SS00165

Format SAS 11.2 (numeric)

Variable(s) dérivée(s)

- MON_SUP_TOTAL-Total suppléments

Mots clés Coûts